

Monsieur Peter Hasler
Union patronale suisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 14 février 2006
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0572.doc MAP/fkr

Règlement sanitaire international (RSI) révisé – procédure de consultation

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 23 décembre 2005 relatif à l'objet cité en titre et vous en remercions. Nous nous limiterons à quelques remarques générales sur ce Règlement sanitaire international (RSI), laissant aux spécialistes le soin de se prononcer sur les prescriptions techniques.

Au vu des récentes épidémies de portée internationale, la limitation actuelle du champ d'application du RSI au contrôle de la peste, du choléra et de la fièvre jaune n'a guère de sens. Il est dès lors opportun d'étendre ce champ d'application à l'ensemble des maladies infectieuses.

Au niveau organisationnel, la mise en place d'un «point focal national» semble être une bonne mesure pour faciliter et accélérer les échanges d'informations au niveau international, ce qui est primordial dans l'optique d'une gestion efficace d'une crise sanitaire. Il sied toutefois de prendre garde de ne pas se laisser imposer des exigences irréalistes et/ou disproportionnées, dont la mise en œuvre pourrait s'avérer coûteuse et pénalisante pour le trafic des personnes et des marchandises. On pense en particulier aux délais d'information et aux règles relatives aux «points d'entrée». Il est regrettable que le rapport explicatif omette de mentionner notamment les conséquences du nouveau RSI pour les postes-frontières routiers. Compte tenu de son caractère contraignant, il conviendrait d'étudier de façon approfondie tous les impacts du nouveau RSI sur le plan national – simplement listés et non analysés au point 3.2 du rapport explicatif -, afin de pouvoir se déterminer sur l'opportunité d'émettre d'éventuelles réserves avant la fin de cette année.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur